

Aubergenville, le 02/10/2019

A2019\_039

## ARRETE DU PRESIDENT

### Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Mantes-la-Jolie

**Le Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 125-6 et L. 125-7, L. 556-2 et R. 125-41 à R. 125-47,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-60, R.151-51 et R.153-18,

**Vu** les statuts de la Communauté urbaine,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-48117 du 17 décembre 2018 instituant la création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur la commune de Mantes-la-Jolie,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mantes-la-Jolie approuvé le 20 mars 2016 et modifié pour la cinquième fois le 11 décembre 2018,

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols,

**Considérant** que la commune de Mantes-la-Jolie a été consultée sur le projet de création de trois Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

**Considérant** que l'arrêté préfectoral susvisé doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme et qu'il peut y être procédé par une mise à jour conformément aux dispositions de l'article R.125-46 du Code de l'Environnement et l'article R. 153-18 du Code de l'Urbanisme,

**Considérant** qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Mantes-la-Jolie,

## ARRETE

**Article 1er :** Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mantes-la-Jolie est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion de l'arrêté préfectoral n° 2018-48117 du 17 décembre 2018 instituant la création de secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – Immeuble Autoneum – rue des Chevries – 78410 Aubergenville et en Mairie de Mantes-la-Jolie durant un mois. Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mantes-la-Jolie,

**Article 3 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,
- Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie.

Acte publié ou notifié le :	<b>0 8 AVR. 2019</b>
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	<b>0 8 AVR. 2019</b>
Exécutoire le :	<b>0 8 AVR. 2019</b>
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

Le Président,  
  
Philippe TAUTOU



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France**  
Unité départementale des Yvelines

## **Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) n° 2018-48117**

Commune de Mantes-la-Jolie

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

**Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

**Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

**Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 10 décembre 2018 proposant la création de SIS sur la commune de Mantes-la-Jolie,

**Vu** l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune de Mantes-la-Jolie,

**Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 14/06/2018,

**Vu** les observations du public recueillies entre le 14/06/2018 et le 14/08/2018,

**Considérant** qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

**Considérant** que la commune de Mantes-la-Jolie a été consultée sur le projet de création de trois Secteurs d'Information sur les Sols situés sur son territoire,

**Considérant** que les propriétaires du terrain d'assiette concerné par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) ont été informés,

**Considérant** que la consultation du public a été réalisée du 14/06/2018 et le 14/08/2018,

**Considérant** que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte par l'Unité Départementale des Yvelines et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

**Sur proposition** du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1<sup>er</sup> – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés :

- SIS n°78SIS00059 relatif au site Grand Garage de Chantereine (station-service)
- SIS n°78SIS05822 relatif au site Grand Garage de Chantereine (station TOTAL - sens Province Paris)
- SIS n°78SIS00043 relatif au site Ancienne usine à gaz de Mantes-la-Jolie

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

### ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Mantes-la-Jolie.

### ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

### ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Mantes-la-Jolie et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

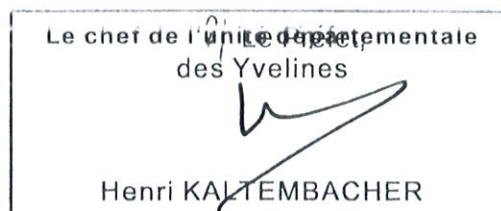
### ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

### ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie, Monsieur le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **17 DEC. 2018**





## Identification

Identifiant	78SIS00059
Nom usuel	Grand Garage de Chantereine (station-service)
Adresse	Avenue du Général de Gaulle (RN13)
Lieu-dit	Le Val Fourré
Département	YVELINES - 78
Commune principale	MANTES LA JOLIE - 78361
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site a accueilli une activité de stockage et de distribution de carburants de 1963 à 2009, exploitée par le groupe Grand Garage de Chantereine.</p> <p>Dans le cadre de la cessation d'activité, l'exploitant a fait réaliser un diagnostic de sols en 2009 qui a montré une pollution en hydrocarbures autour des cuves, du séparateur d'hydrocarbures et de l'aire de dépotage.</p> <p>Les terres polluées en hydrocarbures ont été excavées en septembre 2009 dans les limites techniques.</p> <p>Une pollution résiduelle en hydrocarbures volatils et en hydrocarbures fraction C10-C40 subsiste en bord et fond de fouille à l'emplacement des anciennes cuves enterrées et, en particulier, du côté de la boutique (limites techniques). Elle est compatible avec un usage industriel.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	<p>Un diagnostic de pollution du site a été réalisée en 2009</p> <p>Dans le cadre d'un changement d'usage du site pour un usage d'habitation, un diagnostic complémentaire a été réalisé par un aménageur en 2016. Toutefois, il n'a pas fait l'objet d'un examen de l'inspection des installations classées, la procédure de cessation d'activité étant close. Cette étude conclut à l'absence de risque pour un usage de logement, l'ensemble des terres du site relevant du caractère inerte.</p>

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0094	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0094">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0094</a>
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.15690	

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 603282.0 , 6878248.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1047 m<sup>2</sup>

Perimètre total 254 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

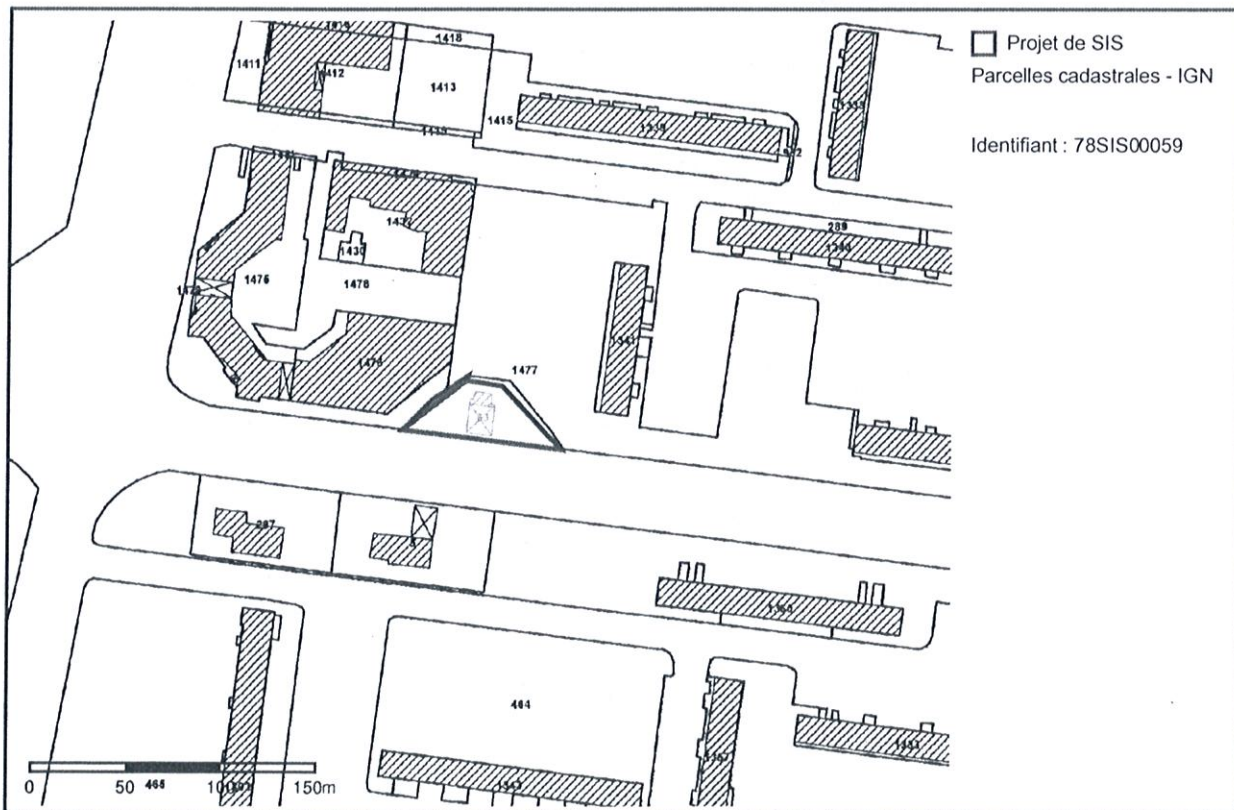
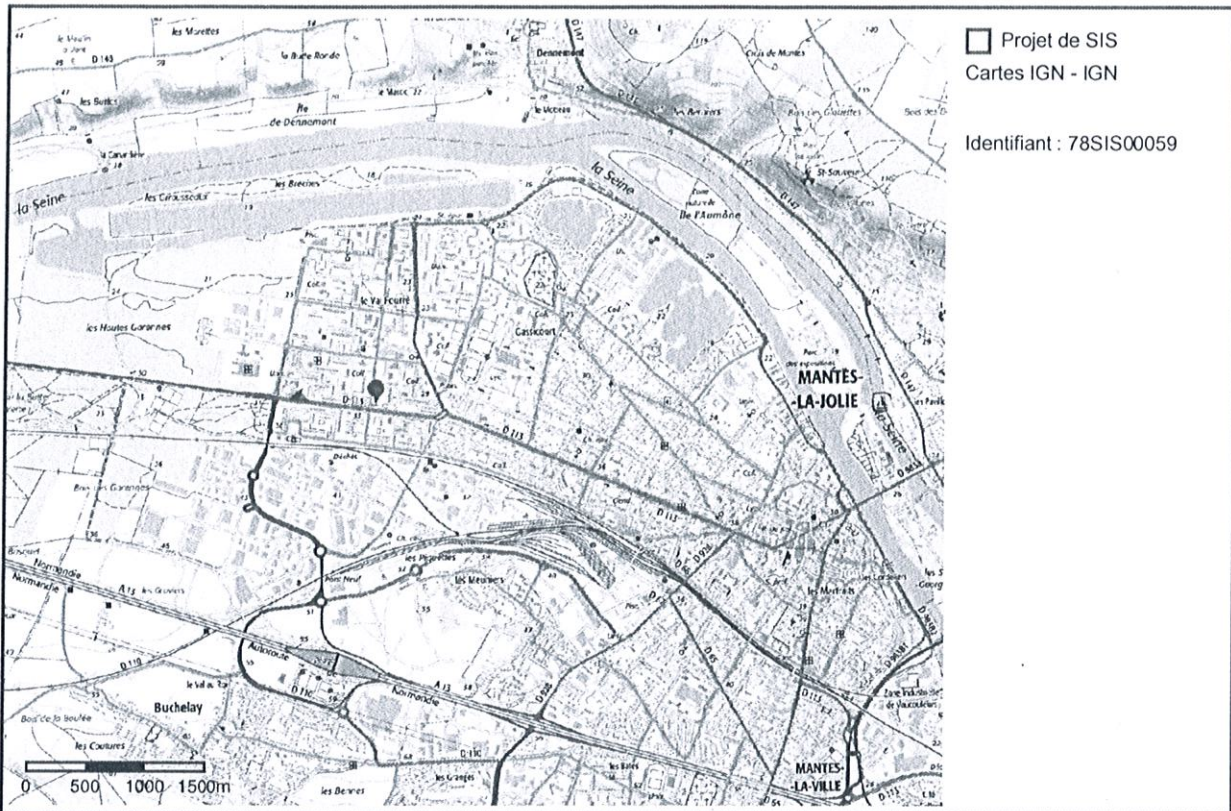
Commune	Section	Parcelle	Date génération
MANTES LA JOLIE	AR	63	01/07/2016
MANTES LA JOLIE	AR	901	01/07/2016

## Documents

---

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastres	MAJ le 10/07/2017	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui

# Cartographie









## Identification

---

Identifiant	78SIS05822
Nom usuel	Grand Garage de Chanteraine (station TOTAL - sens Province Paris)
Adresse	Avenue du Général de Gaulle (RN13)
Lieu-dit	Le Val Fourré
Département	YVELINES - 78
Commune principale	MANTES LA JOLIE - 78361
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site a accueilli une activité de stockage et de distribution de carburant de 1963 à 2009, exploitée par le groupe Grand Garage de Chanteraine.</p> <p>Dans le cadre de la cessation d'activité, l'exploitant a fait réaliser un diagnostic de sols en 2009 qui a montré une pollution en hydrocarbures autour des cuves, du séparateur d'hydrocarbures et de l'aire de dépotage.</p> <p>Les terres polluées en hydrocarbures ont été excavées en septembre 2009 dans les limites techniques.</p> <p>Une pollution résiduelle en hydrocarbures C10-C40 et C5-C10 ainsi qu'en éthylbenzène et xylène subsiste sous l'ancienne distribution et le long de l'aire de dépotage, en limite Ouest du site. Elle est compatible avec un usage industriel.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	<p>Un diagnostic de pollution du site a été réalisée en 2009.</p> <p>Dans le cadre d'un changement d'usage du site pour un usage d'habitation, un diagnostic complémentaire a été réalisé par un aménageur en 2016. Toutefois, il n'a pas fait l'objet d'un examen de l'inspection des installations classées, la procédure de cessation d'activité étant close. Cette étude conclut à l'absence de risque pour un usage de logement, l'ensemble des terres du site relevant du caractère inerte.</p>

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0095	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0095">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0095</a>
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.15693	

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 603258.0 , 6878204.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 2288 m<sup>2</sup>  
Perimètre total 218 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

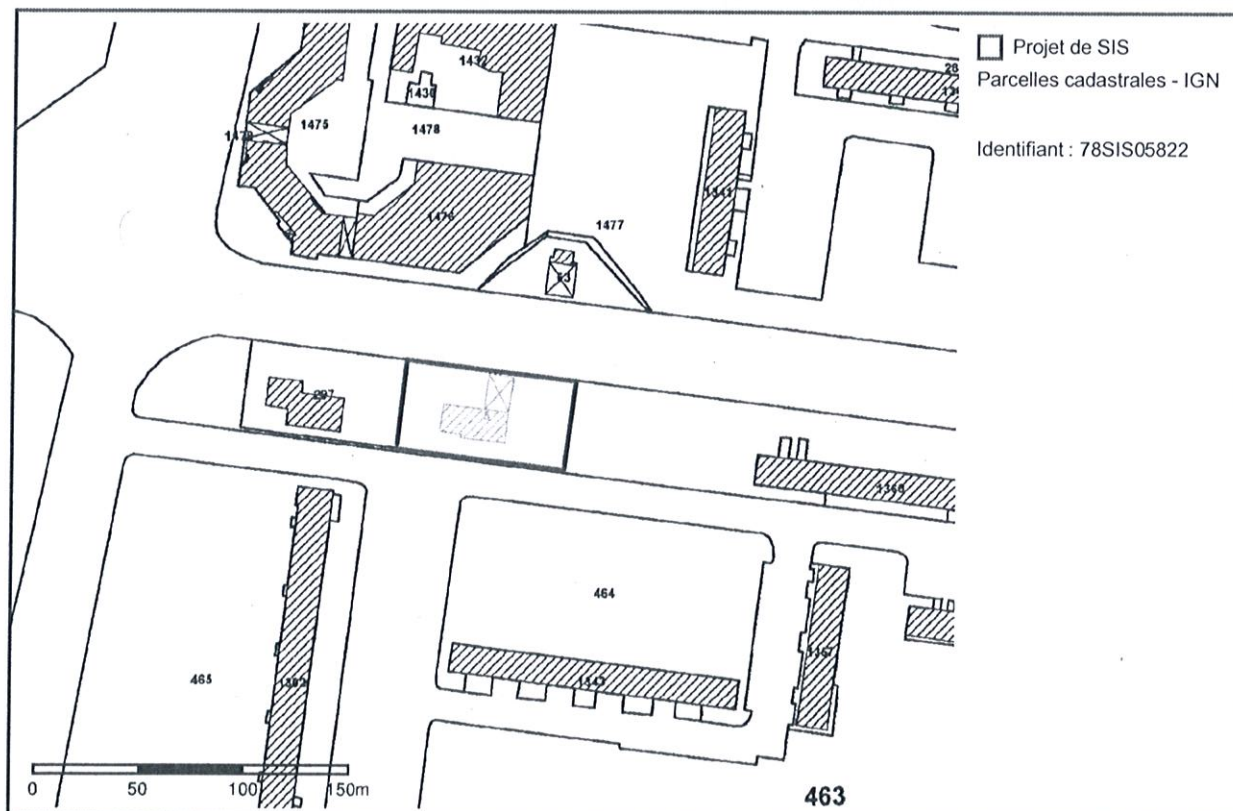
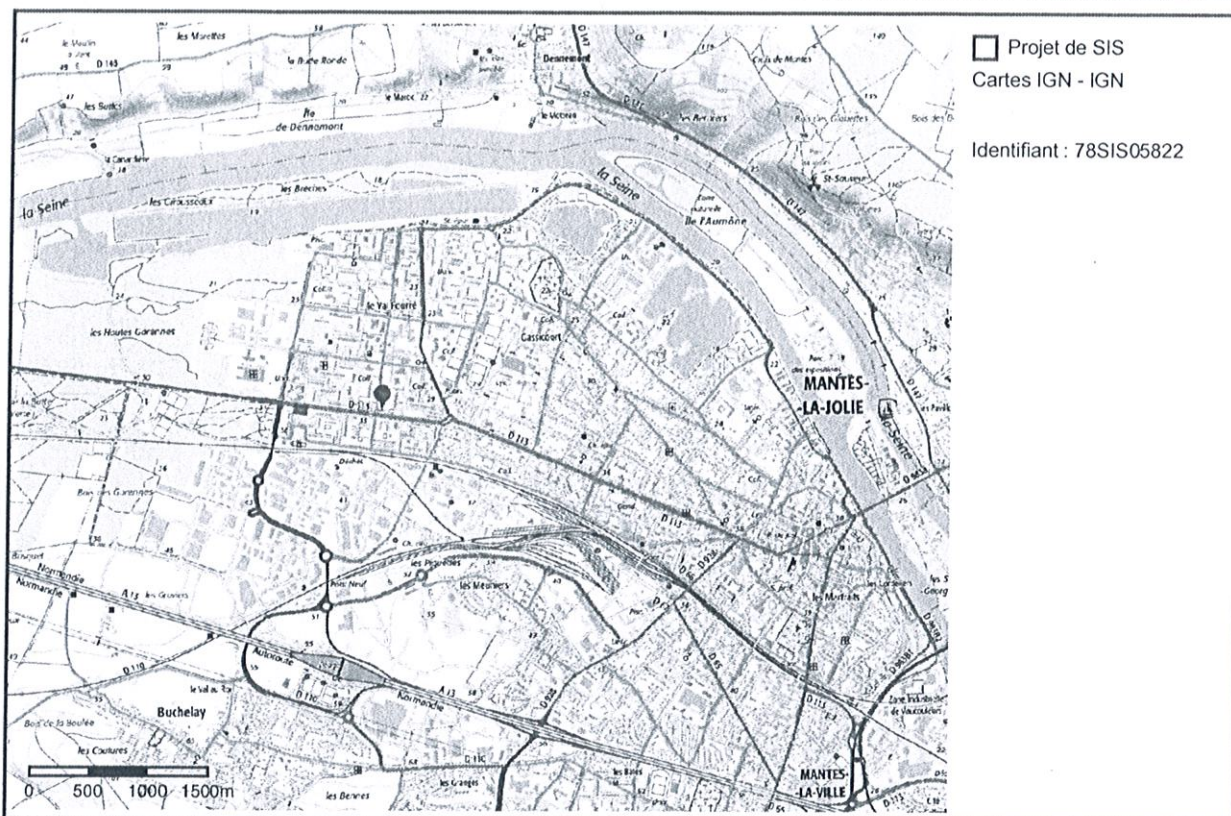
Commune	Section	Parcelle	Date génération
MANTES LA JOLIE	AR	5	26/01/2017

## Documents

---

Titre	Commentaire	Diffusé
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Cadastre	MAJ le 10/07/2017	Oui

# Cartographie







## Identification

Identifiant	78SIS00043
Nom usuel	Ancienne usine à gaz de Mantes-la-Jolie
Adresse	Rue des martraits/Quai de Vaucouleurs
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	MANTES LA JOLIE - 78361
Caractéristiques du SIS	<p>L'ancienne usine à gaz de Mantes-la-Jolie a accueilli, de 1863 à 1934, une activité de distillation de houille sur 3 niveaux altimétriques. Dans le cadre du protocole GAZ DE FRANCE du 25 avril 1996, des investigations des sols ont montré la présence de pollutions en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les sols et la nappe du niveau bas du terrain. Des travaux de dépollution ont été engagés jusqu'en 1996 sur ce niveau. L'arrêté préfectoral du 11/01/2000 a imposé le suivi et la surveillance du confinement des terres polluées en HAP réalisés dans le cadre de la réhabilitation du site et la mise en place d'une restriction d'usage sur la parcelle dépolluée. En outre, ce site a fait l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines et du drain de contrôle du confinement de mars 2002 jusqu'en septembre 2011. Aujourd'hui, une école et un parking attenant sont situées sur les niveaux haut et intermédiaire cédés à la SCI de l'école Notre-Dame. Le diagnostic réalisé en 1993 sur ces terrains n'a pas mis en évidence de pollution. La partie du niveau bas appartenant à la SCI de l'école Notre-Dame et présentant une pollution résiduelle a été transformée en parking. Actuellement, l'autre partie du niveau bas, restant propriété de ENGIE (Ex-GDF), est inoccupée.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2000 concernant d'éventuels travaux ou modifications de l'usage des terrains continuent à s'appliquer. Des restrictions d'usage entre parties (RUP) ont été instaurées au droit de la parcelle dépolluée.

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DRIEE IF	Base BASOL	78.0009	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0009">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=78.0009</a>
Administration - DRIEE IF	Base S3IC (Installations Classées)	65.3339	
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7801003	<a href="http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7801003">http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7801003</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 606516.0 , 6877126.0 (Lambert 93)

Superficie totale 10896 m<sup>2</sup>

Perimètre total 523 m

## Liste parcellaire cadastral

---

Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MANTES LA JOLIE	AD	640	08/06/2017
MANTES LA JOLIE	AD	639	08/06/2017

## Documents

---

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ le 06/01/2016	Oui
Vue aérienne du site		Oui

# Cartographie

